

COMMUNE  
de  
**DIEFFENBACH-AU-VAL**

67220



☎ 03 88 85 62 90  
Fax 03 88 57 61 66  
email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

**DELIBERATION**

**DU 7 SEPTEMBRE 2011**

Sous la présidence de M. le Maire Bernard SCHMITT  
(convocation du 2 septembre 2011)

Membres présents : GERARD Patrick - GEIGER Serge - HULNE Véronique - LEIBEL Isabelle - LUX Viviane - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - REBOUL André - STRAEHLI Alfred - WENDLING Charles

Membre(s) excusé(s) : FONCK Bernadette (procuration à HULNE Véronique) - MARTIN Roger (procuration à SCHMITT Bernard) - SCHMITT Bertrand

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la séance du 6 juillet 2011
2. Etat d'assiette 2013 des coupes à marteler
3. Travaux d'exploitation forestière
4. Modification des serrures de la mairie et des écoles
5. Décision modificative
6. Divers

**1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2011**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. ETAT D'ASSIETTE 2013 DES COUPES A MARTELER**

M. Patrick GERARD, Adjoint en charge de la forêt, fait part au Conseil Municipal d'un courrier daté du 10 août 2011, émanant de l'Office National des Forêts Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2013 qui, conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

Cet état permettant d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage concerne les parcelles 1 et 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état d'assiette 2013 de la forêt communale, et autorise M. le Maire à signer le document.

### **3. TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE**

M. Patrick GERARD, Adjoint au Maire, expose la proposition de l'Office National des Forêts, d'effectuer les travaux d'exploitation (abattage, façonnage et débardage) dans la parcelle 3 de la forêt communale, pour un montant de 15 131.20 € HT.

Pour les mêmes travaux, soit 236 m3 de résineux et 156 m3 de feuillus, l'entreprise TONNELIER Pascal de Breitenau propose un montant de 9 268 € HT. Une participation de 1 200 € devra néanmoins être versée à l'ONF pour le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise TONNELIER Pascal et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

### **4. MODIFICATION DES SERRURES DE LA MAIRIE ET DES ECOLES**

M. André REBOUL, Adjoint au Maire, propose le remplacement des serrures de la mairie et des écoles par des serrures électroniques.

En effet, la serrure de la porte d'entrée du bâtiment Mairie-Ecole étant défectueuse, il est opportun d'effectuer ces travaux d'autant plus que depuis l'installation des serrures électroniques à la salle des fêtes, les autres bâtiments attendaient d'être équipés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour et 2 abstentions, approuve la pose de serrures électroniques et autorise le Maire à signer le devis de la société AccesProtec pour un montant de 6 080.68 € TTC.

### **5. DECISION MODIFICATIVE N°1/2011**

Le Conseil Municipal approuve le transfert de crédit nécessaire à la réalisation des travaux de mise en sécurité du Chemin de Saint-Maurice et à la pose des serrures électroniques.

compte	opération	libellé	dépense
21318	70	autres bâtiments publics	- 12 000.00
2151	81	réseaux de voirie	+ 10 500.00
2184	86	mobilier	+ 1 500.00

### **6. DIVERS**

Le président et le trésorier d'une association de baseball et de softball mixte présentent aux membres du Conseil Municipal le projet d'implantation du club "Les Pirates de Dieffenbach-au-Val" sur l'ancien site sportif du club de football.

Le club s'engage à :

- ✓ entretenir les terrains en herbe et stabilisé, ainsi que les sanitaires des vestiaires du club-house ;
- ✓ participer aux frais de consommation d'eau des vestiaires et d'électricité liés à leur pratique sportive.
- ✓ produire une attestation d'assurance couvrant les installations mises à disposition ;
- ✓ faire figurer le logo de Dieffenbach-au-Val sur les outils de communication dont le site internet du club.

L'utilisation de ce site est souhaitée pendant la période de septembre à juillet avec des entraînements en semaine et des rencontres amicales et de championnat le dimanche.

---

*Suivent les signatures des conseillers municipaux présents.*

Pour copie conforme, Dieffenbach-au-Val, le 7 septembre 2011

*Bernard Schmitt*  
Maire



Certifiée exécutoire, Dieffenbach-au-Val, le 7 septembre 2011

*Bernard Schmitt*  
Maire

